



Rupture conventionnelle ou maladie professionnelle?

Par Lucie14

Bonjour,
Je m'adresse à vous car je suis complètement perdue.
Voici la situation (un peu longue à expliquer, désolée d'avance):

Je suis en CDI dans un organisme de Sécurité Sociale (pas la CPAM, je précise). Par ailleurs, je suis en ALD pour dépression, et je bénéficie d'une RQTH pour trouble du spectre autistique et trouble de l'attention (TSA/TDAH). Mon employeur est informé de ces faits.

Je suis en formation avec deux autres collègues pour obtenir une certification professionnelle. Tout se passait bien, malgré un début compliqué. L'annonce de mon TSA/TDAH + RQTH avait permis de calmer les tensions liées au fait que mes tutrices ne comprenaient pas certains de mes comportements ni ma façon de travailler. Il restait des points très stressants pour moi, en particulier le fait que nos tutrices ont un second degré très particulier... Par exemple quand on fait des erreurs elles lancent des "oh tu la veux celle-là !?" ou encore "hé mais je vais te frapper toi!", tout en rigolant et en faisant mine de nous en coller une... Du coup pression, fatigue, du coup baisse de niveau...

Vendredi dernier, sans que l'on sache pourquoi, elles ont eu un échange avec notre manager. En revenant, elles nous ont explosé dessus, sans aucune raison (en tout cas aucune raison qui nous aurait été expliquée). Je me suis faite attaquée d'un point de vue personnel, une des tutrices me disant qu'elle n'était pas éducatrice spécialisée, que j'étais incapable d'empathie, que j'étais fatiguée mais que tout le monde était fatigué, qu'elle voulait pas entendre parler d'autisme, que je ne pensais qu'à moi et étais incapable de penser aux autres etc... Bref, un torrent de reproches venus de nulle part! Ensuite, l'une d'elle est venue devant mon bureau, face à moi. J'étais pétrifiée, sidérée. Elle a commencé à me hurler dessus également, je ne me souviens même plus de ses mots tellement j'étais "ailleurs". Et puis tout d'un coup elle s'est penchée vers moi et s'est mise à me hurler : "Hé j'te parle, regarde moi dans les yeux!!! Regarde-moi dans les yeux j'te dis!!! Regarde moi, regarde moi!!!" Elle m'a répété ça 4 ou 5 fois, j'étais de plus en plus tétanisée. L'autre tutrice est venue également et s'est mise à faire la même chose. Elles ont fini par se calmer, après avoir tout déversé sur nous, et moi j'étais en pleurs, je ne pouvais plus parler ni bouger, juste pleurer toutes les larmes de mon corps, je tremblais, c'était horrible...

Mes collègues n'ont rien fait, d'ailleurs elles s'en sont excusées par la suite, en m'expliquant qu'elles s'en voulaient terriblement de ne pas avoir réagi pendant l'agression mais qu'elles étaient tétanisées aussi ... Elles se sont pris beaucoup de choses très dures dans la figure également.

Lundi, nous voulions en parler avec nos supérieurs, mais au lieu de cela le Directeur Adjoint, la Responsable du service et notre manager sont venus dès le matin pour nous dire que nos tutrices étaient géniales, qu'on avait de la chance de les avoir, qu'elles nous "cocoonaient", et que nous on ne travaillait pas assez, qu'on était trop scolaires et "comme des enfants" à qui il fallait "toujours répéter les mêmes choses"...

J'ai eu un RDV avec la DRH, lui ai raconté tout ça. Elle a sous-entendu que je mentais, a pris la défense des tutrices, et comble du comble a essayé de mettre sur mon autisme le fait que ça c'était mal passé... (Alors que j'ai appris par la suite que ces deux tutrices étaient déjà connues et dénoncées pour des faits similaires sur d'autres personnes, mais protégées +++ par la hiérarchie). J'ai clairement dit qu'il était impossible pour moi de continuer cette formation avec ces tutrices, et que je souhaitais un autre poste dans l'établissement si possible. Directement on m'a dit non et proposé une rupture conventionnelle... J'ai dit oui, sans trop réfléchir, en me disant juste qu'il fallait que je me sauve vite fait de là... Depuis mes collègues ont tout raconté à notre manager, j'ai pu dire à la Responsable du service que ce qui c'était passé avait été violent, sans rentrer dans les détails, mais elle ne m'a pas questionnée. Le tutorat a repris et nos tutrices se sont montrées particulièrement dures dans la façon de nous corriger, la moindre virgule mal placée nous valant une erreur...

Depuis j'ai eu des recrudescences d'idées noires, des difficultés à dormir + des cauchemars, une peur au bide de retourner au travail, de me retrouver au chômage, évidemment une estime de moi dans les chaussettes, enfin bref...

Pas la forme du tout quoi...

Ce matin j'avais RDV avec mon psychiatre. Il était très remonté quand je lui ai raconté tout ça, il m'a arrêtée jusqu'au 06 mai.

Il a été assez vindicatif et il a fait un certificat médical de maladie professionnelle.

On en arrive à ma question : je n'ai jamais été dans cette situation, et n'ai aucune idée de ce qui serait le mieux à faire ? Est-ce qu'il est préférable de "partir en guerre" et de donner le certificat de maladie professionnelle, au risque que l'employeur retire sa proposition de rupture conventionnelle et que je me retrouve "coincée", ou bien au contraire est-ce que, au vue de la violence des tutrices et des répercussions que ça a pour moi (abandon de la formation, perte d'un CDI sans proposition de reclassement à un autre poste, recrudescence de mes symptômes dépressifs etc...), ça vaut le coup de tenter d'obtenir cette reconnaissance ? Sachant que c'est ma seule parole contre celle d'une grosse administration... Est-ce que si je l'obtiens je pourrais toujours avoir une rupture conventionnelle ? Ou bien est-ce que l'un exclu l'autre? Quelle perte financière par rapport à des indemnités de chômage par exemple?

Désolée pour ce texte très long et merci à celles et ceux qui l'auront lu jusqu'au bout. Merci aussi aux personnes qui prendront le temps de me répondre. J'en aurais bien besoin car là c'est le flou total...

Par Violet

Bonjour Lucie14,

Dans la mesure où vous n'avez pas reçu réponse à vos interrogations, vous pouvez bénéficier d'une consultation gratuite via un avocat.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Si vous êtes en possession de documents, vous pourrez les faire lire à l'avocat qui vous recevra ; pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.